

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez le recevoir par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les données personnelles que vous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Elles sont indispensables pour vous adresser le reçu fiscal, vous tenir informé (e) de nos actions et celles réalisées dans le cadre de ce projet, ainsi que pour faire appel à votre générosité. Elles sont conservées pendant le délai strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Conformément à la réglementation en vigueur, en justifiant de votre identité, vous pouvez vous opposer à ce traitement, totalement ou partiellement. Vous disposez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification, de limitation et de portabilité de vos données. Vous pouvez exercer ces différents droits en contactant notre délégué à la protection des données : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de vos coordonnées et du montant de votre don dans le cadre d'une politique d'éventuelles contreparties et de remerciements : si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions ces données, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
01 70 48 48 00
info@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [@](#) [X](#) [in](#)



AMBASSADE DE FRANCE AUPRÈS DU SAINT-SIÈGE
Via Piave, 23
00187 Rome
+39 06 4203 0900
<https://va.ambafrance.org/>
Suivez-nous sur [@](#) [X](#)

► Partenaire

Soutenu par



**FONDATION
DU
PATRIMOINE**



► **Je donne !**

**Pour la
restauration des**

Fontaines de la Villa Bonaparte à Rome

Italie

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © P.Ferrari/Ambassade de France près le Saint-Siège - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Retrouver le bruit de l'eau à la Villa Bonaparte

◆◆ LE PROJET

La villa Bonaparte à Rome est, depuis 1950, le siège de l'ambassade de France auprès du Saint-Siège. Depuis 2 ans, la restauration du parc a été engagée pour recréer des perspectives occultées par de hauts murs de lauriers et réintroduire des parterres de plantes exotiques, renouant avec l'origine de ce lieu, conçu par un cardinal italien, collectionneur de plantes. Le parc compte 4 fontaines, comportant des caractéristiques artistiques ou techniques remarquables et alimentées par une citerne, héritée de la Rome antique. Ces 4 fontaines, très abîmées par le temps, nécessitent une restauration d'envergure afin de les relier entre elles et jusqu'à la citerne par un système hydraulique intégré permettant de recycler l'eau et de recréer les jeux d'eau aujourd'hui disparus.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Les fontaines ont toujours caractérisé l'immense parc de la Villa créé en 1750 par le cardinal Valenti Gonzaga, bras droit du pape Benoît XIV. Passionné par les sciences, il avait fait faire une fontaine dotée de jeux d'eau innovants, permettant d'atteindre 8 mètres de haut, suscitant l'étonnement et la fascination de ses hôtes. Puis, Pauline Bonaparte acheta la Villa en 1816 et transforma le jardin pour le mettre au goût

de son époque, à l'anglaise, tout en conservant les agrumes et les fontaines. Une d'entre elles a été créée au XX^e siècle, par le sculpteur Michel Bourbon, et a une grande valeur artistique, avec une vasque antique en marbre, que l'on dit être le bassin de la salle de bain de Pauline Bonaparte, entourée du moulage de deux anges. Depuis 2023, la Villa est ouverte au public. Ces visites ont d'autant plus de succès que cette magnifique Villa et son jardin ne se devinent pas de l'extérieur.

◆◆ LA MOBILISATION

Initiée par l'ambassadrice de France auprès du Saint-Siège, et soutenue par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères, la restauration des fontaines s'intègre complètement dans le projet global de restructuration du parc. Celui-ci reste ouvert pendant toute la durée des travaux lancés en 2025. Grâce à votre mobilisation, les fontaines du parc de la Villa Bonaparte retrouveront leur splendeur !

Montant des travaux	202 620 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	Juin 2025

© P.Ferrari/Ambassade de France près le Saint-Siège

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des fontaines de la Villa Bonaparte à Rome

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 3 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet :

www.fondation-patrimoine.org/102787

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque :

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, siège, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine / Villa Bonaparte à Rome

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 € _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

M. Mme Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

Tél : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40% au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

CO2025BPBL-002159/102787

